

Paris EUROPLACE - FeBAF

Dialogue franco-italien sur les services financiers

Communiqué conjoint, juin 2021

Paris EUROPLACE, qui fédère la Place financière de Paris, et la FeBAF, la fédération italienne de la banque, de l'assurance et de la finance, soutiennent pleinement les actions décisives prises par les autorités européennes pour sortir de la crise, accélérer le retour à des conditions plus normales pour les entreprises et les citoyens, et promouvoir la compétitivité des marchés financiers.

Pour l'avenir, l'établissement d'une liste claire des principales priorités et un engagement fort de l'ensemble des autorités publiques seront décisifs pour limiter les coûts permanents de la pandémie et faire face collectivement aux défis qui se posent à l'Union par rapport à d'autres zones géographiques.

1. Nous réaffirmons la nécessité d'accélérer la mise en œuvre rapide de l'Union des marchés de capitaux, cruciale pour accompagner la reprise post-COVID.
2. Nous invitons les autorités européennes à prendre acte du rôle clé de l'industrie financière pour soutenir la relance et à défendre la compétitivité des marchés financiers de l'Union dans le contexte du Brexit. Nous identifions des risques possibles de divergence réglementaire et d'arbitrage entre pays, qui seraient dommageables pour la prospérité de l'Union.
3. Paris EUROPLACE et la FeBAF partagent les priorités communes suivantes :
 - a. Faciliter l'investissement de long terme, notamment à l'occasion de la directive Solvabilité 2
 - b. Soutenir efficacement l'épargne de long terme en l'orientant vers le financement des entreprises par des incitations de type ELTIF ou fiscales
 - c. Renforcer la structure de capital des entreprises en révisant MiFID et faciliter la diffusion de la recherche sur les entreprises cotées et les PME
 - d. Développer une titrisation maîtrisée pour les banques et les assureurs, essentielle pour le financement de long terme des économies
 - e. Préserver l'autonomie stratégique de l'Union s'agissant d'une part des exigences de capital prévues par la transposition de Bâle, notamment l'application du plancher de capital, d'autre part des données non financières pour les fournisseurs et le reporting
 - f. Harmoniser, pour la finance durable, les objectifs de la taxonomie afin de préserver la compétitivité des entreprises européennes, avec une coordination au niveau mondial
 - g. Limiter les faillites d'entreprises en restructurant certains types de dettes et en rationalisant les procédures de faillite
 - h. Améliorer les prélèvements fiscaux à la source pour faciliter les investissements transfrontaliers et combattre la fraude fiscale.

Contacts presse :

Arnaud de Bresson, Délégué général de Paris EUROPLACE, bresson@paris-europlace.com +33 6 09 26 18 08
Gianfrancesco Rizzuti, FeBAF COO, g.rizzuti@febaf.it; 0039 06 45507703